



**UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME  
JOB DESCRIPTION**

**TERMES DE REFERENCE  
CONSULTANT.E GESTION DECHETS SOLIDES**

**I. Information sur le poste**

**Job Code Title:** Consultant.e en Gestion des Déchets Solides  
**Department:** PNUD Tunis  
**Reports to:** Conseillère Technique Principale (CTP) du projet d'Appui au Développement Local  
**Type contrat :** Individual Contract  
**Lieu :** Tunis, la Marsa, Sidi Bou Saïd et Carthage (Tunisie)  
**Durée :** 30 jours ouvrables étalés sur une période de 3 mois

**II. Contexte**

La Constitution de 2014 engage clairement la Tunisie sur la voie de la décentralisation. Elle affirme que les autorités locales doivent désormais pouvoir pleinement exercer leur mandat de fournisseur de services de façon autonome – en s'appuyant sur la participation citoyenne et en veillant à la reddition des comptes. La Constitution, à travers l'article 140, vise à faire des municipalités les vrais pilotes du développement local. Dans ce cadre, l'intercommunalité devient un outil majeur pour faire face à certaines faiblesses structurelles à travers, entre autres, la mutualisation des ressources communes, l'optimisation de la mise en commun des moyens et l'association des efforts pour concevoir et exécuter des projets de développement socio-économique et environnementaux ou encore de fournir certaines prestations. En outre, le nouveau code des collectivités locales, approuvé par le Parlement en mai 2018, donne les bases pour l'opérationnalisation de la décentralisation à travers les articles 284 à 292.

A cet égard, les communes sont désormais appelées à jouer un rôle crucial dans le développement local et régional. Ceci sera facilité par les liens qu'elles pourront établir entre elles et avec d'autres partenaires intervenant sur leurs territoires dans le cadre d'une coopération intercommunale, revêtant un caractère stratégique. Autrement dit, les communes devront adopter une stratégie à travers laquelle l'ensemble des acteurs (élu.e.s, services d'Etat, la société civile et le secteur privé) s'engageront pour valoriser les savoir-faire et les ressources en les mutualisant pour assurer le développement territorial intercommunal, le développement durable et faire face aux problèmes communs.

Les institutions partenaires dans le cadre du présent projet -à savoir la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT), le Programme de Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Association suédoise des Autorités Locales et des Régions et sa filiale, SKL International, (SKLi), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)- sont actives en Tunisie à travers divers projets et programmes d'appui au développement local et à la gouvernance locale incluant des actions dans le domaine de l'intercommunalité.

La commune de la Marsa a installé une unité de compostage de déchets verts avec l'intention qu'elle soit gérée et exploitée de manière intercommunale entre les communes de Sidi Bou Saïd, Carthage et la Marsa. La GIZ a appuyé la commune de la Marsa dans l'étude et la conception de cette unité de compostage. Une assistance technique complémentaire a été demandée par les communes afin d'identifier le mécanisme le plus approprié de gestion et d'exploitation intercommunale de l'unité de compostage.

A cet égard, le consultant en gestion des déchets fournira un appui technique aux communes de la Marsa, Sidi Bou Saïd et Carthage, pour leur **identifier/proposer un système de gestion intercommunale de l'unité de compostage de déchets verts**. Il/elle sera recruté pour une période de 30 jours étalés sur une période de 3 mois et travaillera avec les représentants des 3 municipalités bénéficiaires de cette assistance technique, sous la supervision directe de la Conseillère Technique Principale du projet d'Appui au Développement Local du PNUD, et en étroite coordination et communication avec les partenaires du programme, notamment la FNVT, la GIZ, Cities Alliance et SKLi.

### III. Fonctions / Resultats escomptés

Le/la consultant.e en gestion des déchets sera en charge d'appuyer des autorités municipales de la Marsa, de Carthage, de Sidi Bou Saïd dans l'identification d'un mécanisme de gestion et d'exploitation (utilisation) intercommunale de l'unité de compostage des déchets verts.

Dans la mesure du possible, la mise en place de ce mécanisme s'inspirera des *outputs* de l'étude sur la création des agences de gestion des services urbains développée par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement de la Tunisie.

Le/la consultant.e sera responsable des **tâches et résultats principaux suivants** :

**Résultat (1)** : Rapport de Diagnostic élaboré sur les déchets verts des 3 municipalités et la capacité de traitement de l'unité de compostage (5 jours)

#### Tâches

Identifier les quantités de production et de collecte des déchets verts par commune par an et estimation de taux de croissance par an.

Analyse du système de collecte des déchets verts par commune (moyens humains existants et matériels + fréquence de collecte).

Estimation de quantités qui pourront encore être collectées par commune et qui ne le sont pas encore.

Proposition d'un concept et d'un système de collecte des déchets verts par commune ou en intercommunalité.

**Résultat (2)** : Un mécanisme/système intercommunal de gestion de l'unité de compostage est identifié.

#### Tâches

En se basant sur l'étude « Proposition de scénarii de création des agences de gestion des services urbains selon les options de délimitation des périmètres » réalisé par Nomisma et Ficom pour le compte du MALE, le consultant proposera les trois meilleurs scénarii concrets pour l'étude de cas de la Marsa/Carthage/Sidi Bou Saïd. (15 jours)

Pour cela il est demandé d'étudier le montage institutionnel de chaque scénario, et ce en définissant :

- a) les sujets (personnes/moyens humains) et les moyens matériels qui doivent constituer l'agence (collecte/transport des déchets verts et/ou gestion de la station et/ou commercialisation du compost et/ou...); Etudier le besoin en personnel pour le fonctionnement de l'agence et les possibilités de *redéploiement* du personnel communal ou d'embauche de nouveau personnel.
- b) le statut juridique de l'agence (société communale, intercommunale, mixte public/privé, anonyme, sarl ...) et les avantages et limites de chaque option.
- c) les objectifs (*quantitatifs et qualitatifs par année*) de l'agence (seulement le compostage ou aussi la commercialisation ?);
- d) les compétences de l'agence (gestion ? exploitation ? régulation ? contrôle ? commercialisation ? ..);
- e) mesures pour assurer la durabilité économique de la gestion de l'unité (taxe de collecte de déchets

verts ? contribution des municipalités ? autres ?). Coordonner avec l'expert financier (mise à la disposition) pour proposer le montage financier de l'agence et les modalités de financement et de gestion financière de l'agence.

f) les organes *de décision* de l'agence (conseil d'entreprise, direction... ?) ;

g) les règles de composition et de fonctionnement des organes de décision;

Coordonner avec un expert juridique qui sera recruté à cet effet pour inclure dans les scénarii l'évaluation de la faisabilité juridique de mise en place de chacune de ces trois options.

Rédaction d'un rapport contenant trois meilleures propositions de création d'un mécanisme de gestion, et estimation de leur coût opérationnel par an *et par rubrique*. Les propositions devront être spécifiques (spécifier quelles seront les entreprises avec *lesquelles* les municipalités pourront formaliser un partenariat effectif ; spécifier les pré-requis pour la mise en place d'une société publique ou mixte pour ce cas particulier, et le coût par chaque option *de même que les avantages et les risques/contraintes pour les municipalités*).

Organiser et documenter (PV) une réunion de restitution du rapport auprès des responsables des 3 communes pour la prise de décision sur un scénario.

**Résultat (3) :** Le système intercommunal de gestion est mis en place (10 jours)

#### Tâches

En se basant sur le rapport de diagnostic de production et collecte de déchets verts par chaque commune, l'expert assurera la rédaction d'un cahier de charges comprenant comme base deux critères :

Les arrangements de gestion des déchets verts : les moyens financiers et humains à mettre à disposition par commune (évaluer si c'est nécessaire la mise à disposition de ressources additionnelles pour optimiser la collecte globale/intercommunale des déchets verts ou si par contre à travers la mutualisation de moyens matériels et humains, l'unité pourrait assurer l'optimisation du système de collecte et de compostage)

Les arrangements de gestion de l'unité (gouvernance de l'unité, gestion financière, des ressources humaines et techniques). Pour la proposition de gestion financière, un expert financier sera mise à disposition (5 jours) pour travailler avec l'expert en déchets solides et proposer les arrangements de gestion financière.

Organisation des réunions avec les représentants de 3 communes pour réviser et valider le cahier des charges.

En coordination avec l'expert juridique qui sera recruté à cet effet (5 jours), organiser une réunion pour la signature des conventions de partenariat entre les trois municipalités (expert juridique élaborera les conventions). Le cahier de charge sera annexé à la convention. Evaluer et *justifier la durée de la convention*.

## **IV. Rapports et modalités de paiement**

Les livrables attendus sont principalement :

- Un rapport de diagnostic sur la production et la collecte des déchets verts
- Un rapport de proposition des scénarii pour des mécanismes de gestion intercommunale de l'unité de compostage des déchets verts
- Un cahier de charges pour l'opérationnalisation/mise en œuvre du mécanisme de gestion, sur la base

de quatre critères de l'unité de gestion intercommunale

- Le PV de la réunion de signature de convention et d'approbation du cahier des charges et une copie de la convention signée

Le paiement total sera effectué en deux tranches

- Première tranche 40% à la soumission et approbation par le PNUD et par les municipalités comanditaires du service du 1) rapport de diagnostic sur la production et la collecte dans les 3 municipalités de déchets verts et 2) rapport de proposition des scénarii pour des mécanismes de gestion intercommunale de l'unité de compostage des déchets verts.
- Deuxième tranche 60% à la soumission et approbation par le PNUD et par les municipalités comanditaires du service du 1) Un cahier de charges pour l'opérationnalisation/mise en œuvre du mécanisme de gestion, sur la base de quatre critères de l'unité de gestion intercommunale et 2) le PV de la réunion de signature de convention et d'approbation du cahier des charges et une copie de la convention signée.

## V. Impact of Results

### Résultats attendus :

La mise en œuvre d'un mécanisme intercommunal de la gestion des déchets verts.

## VI. Competencies

### **Compétences organisationnelles :**

- Manifeste un engagement envers la mission du PNUD, sa vision et ses valeurs ;
- Fait preuve de sensibilité et d'adaptabilité aux différences de culture, de sexe, de religion, de race, de nationalité et d'âge ;
- Promeut la vision, la mission et les buts stratégiques du PUND et des Nations Unies ;
- Traite ses collègues équitablement et sans favoritisme.

### **Compétences techniques :**

#### Efficacité opérationnelle

- Expérience et connaissance sur la gestion des déchets.
- Expérience dans la rédaction de rapports.

#### Gestion et leadership

- Aptitude à établir des bonnes relations avec les partenaires, se concentre sur l'impact et les résultats et répond positivement au feedback ;
- Appréhende le travail avec énergie et avec une attitude positive et constructive ;
- Démontre une ouverture d'esprit face aux changements et une excellente capacité de gestion des situations complexes ;
- Gère efficacement une équipe et démontre des capacités pour la gestion de conflits et l'encadrement.

#### Communication et networking

- Possède d'excellentes capacités pour la communication orale et la gestion de conflits qui lui permettent de gérer des dynamiques inter-groupales et des conflits d'intérêts entre divers acteurs ;
- Possède d'excellentes capacités de communication écrite, d'analyse et de synthèse des *outputs* de projets et de recherche pour l'élaboration de rapports de projets ;
- Encadre activement le personnel sous sa responsabilité. Aptitude à contribuer au renforcement des capacités de l'équipe.

## VII. Recruitment Qualifications

Education:	Un diplôme de licence en sciences environnementales (de préférence en matière de gestion des déchets) ; en matière de gestion publique ou d'entreprises ; ou domaine similaire. Une maîtrise et/ou Master serait un atout.
Experience:	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la gestion des déchets ; Avoir une expérience dans la gestion d'une unité de compostage serait un atout</li> <li>▪ Avoir connaissance ou une expérience d'appui à la gestion des affaires communales. Avoir des connaissances ou de l'expérience dans la coopération intercommunale seraient un atout.</li> </ul>
Language Requirements:	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtrise parfaite des langues arabe et française</li> </ul>

## VIII. Critères de sélection

Le.a Consultant.e devra faire parvenir son CV détaillé incluant au moins trois contacts de vos références (Nom, N° de téléphone et adresse email) ainsi qu'une offre financière basée sur un taux journalier et formulée en TND incluant ses frais tout compris.

Le paiement se fera conformément aux tranches spécifiés ci-dessous et il ne pourra pas être effectué que sur la base des produits livrés.

Les offres seront évaluées sur la base de la méthode de notation pondérée. L'attribution du contrat devrait être faite en fonction de l'évaluation des offres déterminée comme suit :

- a) Conformité aux critères et qualifications requises / acceptabilité
  - b) Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de pondération des critères techniques et financiers spécifiques.
- Poids des critères techniques : 70%  
Poids des critères financiers : 30%

<b>Critères</b>	<b>Poids</b>	<b>Point maxi</b>
<i>Techniques</i>		
<b>Critère A</b> : Un diplôme ou Master environnemental de préférence en matière de gestion des déchets ou domaine similaire. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Licence .....12 points</li> <li>• Maîtrise dans la spécialité (bac+5) .....+ 1 points</li> <li>• Master ou équivalent.....+ 3 points</li> </ul>	15%	15
<b>Critère B</b> : Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la gestion des déchets, <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 5 années et 8 Années.....20 points</li> <li>• Plus de 8 années.....25 points</li> <li>• Avoir une expérience (une référence) dans la gestion d'une unité de compostage .....+5points</li> </ul>	30%	30
<b>Critère C</b> : Avoir connaissance ou une expérience d'appui à la gestion des affaires communales. Avoir des connaissances ou de l'expérience dans la coopération intercommunale seraient un atout. <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 années .....10 points</li> </ul>	25%	25

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 3 et 5 années .....15 points</li> <li>• Plus de 5 années.....20 points</li> <li>• Avoir des connaissances ou de l'expérience dans la coopération intercommunale seraient un atout.....+ 5 point</li> </ul>		
<p><b>Entretien</b> (la maîtrise du français et de l'arabe sera vérifiées lors de l'entretien)</p>	30%	30
<p><b>Score Total (Score Technique *0.7 + * 0.3 Score entretien)</b></p>		
<p>Seules les candidatures ayant obtenu un score d'au minimum 40 points lors de l'évaluation techniques seront considérées pour l'entretien.</p>		